



Appel de candidatures pour le poste de président(e) du Comité des lignes directrices de la Société canadienne de cardiologie (SCC)

La SCC lance un appel de demandes ou de candidatures auprès des membres en règle de la SCC en vue d'une succession éventuelle au poste de président(e) du Comité des lignes directrices. Le ou la président(e) du Comité des lignes directrices de la SCC joue un rôle important relativement à la direction du comité, à ses activités, ainsi qu'à la Société dans son ensemble.

Les lignes directrices de la pratique clinique de la SCC constituent le fondement de la Société. Le ou la président(e) est responsable de la direction générale et de l'orientation du Comité et, par l'entremise des agents de liaison du Comité des lignes directrices, il est le(la) chef responsable de toutes les politiques et de tous les processus relatifs aux lignes directrices et aux mises à jour des pratiques cliniques, depuis la sélection des sujets et du comité jusqu'à l'approbation finale des documents avant leur publication dans le *Journal canadien de cardiologie (JCC)*.

Responsabilités du(de la) président(e)

- Supervision de l'élaboration annuelle de la stratégie du programme annuel et appel à sujets.
- Examen et approbation des sujets et des coprésident(e)s pour chaque ligne directrice et mise à jour des pratiques cliniques approuvée.
- Approbation de toutes les lignes directrices et des mises à jour des pratiques cliniques destinées à être publiées dans le JCC et vérification que chaque document est conforme aux politiques, procédures et cadres qui garantissent la qualité et l'intégrité de chaque publication.
- Examiner et approuver la rotation des membres du comité sur une base annuelle, en consultation avec le Comité des lignes directrices.
- Organiser des réunions bimensuelles pour examiner l'état d'avancement des lignes directrices et des mises à jour des pratiques cliniques, examiner les nouvelles possibilités, recueillir des commentaires et obtenir un consensus sur les activités et les stratégies relevant de la délégation de pouvoir du Comité des lignes directrices.
- Fournir des conseils et des directives aux responsables du personnel pour soutenir le fonctionnement efficace des lignes directrices et des mises à jour pratiques cliniques au sein de la Société; rencontrer régulièrement le directeur pour discuter et définir les exigences du portefeuille et du Comité des lignes directrices.
- Présenter des mises à jour et des rapports au Conseil de la SCC, à l'exécutif (nouveau conseil d'administration) de la part du Comité des lignes directrices, afin de tenir les dirigeants informés des progrès, des réalisations et des défis, le cas échéant.



Compétences de base de la SCC pour les président(e)s des comités

- Rôle de conseiller et de mentor : le candidat conseille et guide les autres sans les sermonner. Il reconnaît les besoins et aide à développer les autres compétences des membres. Il s'épanouit grâce au perfectionnement continu ainsi qu'aux moyens qui lui permettent de transmettre ses connaissances aux autres.
- Recherche de consensus : il étoffe son réseau et soutient un milieu qui favorise le dialogue et les compromis.
- Facilitation : il facilite ouvertement la résolution de problèmes et aide à générer des idées ainsi qu'un flux d'information transparent.
- Capacité à influencer : il possède une capacité à attirer l'attention des autres lors de la prise de décision.
- Planification stratégique et gestion du risque : il met l'accent sur le long terme en ce qui concerne les plans et les objectifs de la Société, tout en ayant une compréhension de la portée de l'identification des risques, de l'évaluation des répercussions et de l'atténuation.
- Gestion du changement : il comprend les principes du changement et sait comment définir et gérer les attentes qui y sont associées.
- Constance dans l'atteinte de l'objectif : il tient ses promesses et mène ses engagements à terme.
- Prise de décisions : il facilite la prise de décisions.
- Sens des affaires : il a une idée claire des principes et des comportements d'affaires.
- Connaissances institutionnelles : il possède une connaissance approfondie de la Société, de ses activités et processus principaux et de ses intervenants.
- Communication : orale et écrite effectuée de manière pertinente.

Qualifications

Le ou la président(e) est membre en règle de la SCC. Il est préférable d'être membre ou d'avoir été membre du Comité des lignes directrices, mais la candidature des personnes qui ont été coprésidentes des lignes directrices sera retenue. Le ou la président(e) est membre du conseil des présidents des comités de la SCC.

Mandat

Le mandat du nouveau président ou de la nouvelle présidente du Comité des lignes directrices est d'une durée de deux ans avec possibilité de renouvellement pour un second mandat de deux ans. Le ou la titulaire restera membre du Comité des lignes directrices pendant un an en tant que président(e) sortant(e).